

ING Belgique revoit ses tarifs afin de tenir compte des conditions du marché et continue d'investir dans les services numériques à valeur ajoutée pour ses clients

Bruxelles, mardi 20 avril 2021 - À partir du 1^{er} juillet, ING Belgique modifiera les frais liés au compte ING Lion Account et au Compte Vert ING. De plus, la banque abaissera à 250.000 euros le seuil d'application du taux d'intérêt négatif de -0,50 %. Les clients seront personnellement informés de ces modifications à partir du 20 avril 2021. Ces changements reflètent les circonstances actuelles du marché, à savoir des taux d'intérêt bas et négatifs, des coûts opérationnels plus élevés et des investissements continus destinés à répondre aux attentes actuelles et futures des clients.

Modification des frais liés au compte ING Lion Account et au Compte Vert ING

ING Belgique a décidé de revoir les tarifs de deux comptes à vue afin d'entre autres mieux refléter les investissements continus en services à valeur ajoutée inclus dans ces comptes courants.

Voici des exemples récents de ces services bancaires, qui permettent de gérer le quotidien, intégrés dans l'offre ING, sans coûts supplémentaires pour ses clients :

- Cashbacks grâce aux [ING+ deals](#) pour plus de 250.000 clients, un service qui a généré des remboursements de l'ordre de 27 euros en moyenne en 2020 pour les clients qui l'utilisent ;
- [OneView](#), le gestionnaire d'abonnement d'ING capable de générer des économies substantielles pour les utilisateurs. Un utilisateur sur dix a annulé au moins un abonnement pendant la phase pilote, ce qui s'est traduit par des économies annuelles moyennes d'environ 400 euros ;
- Switch, une fonctionnalité supplémentaire de OneView, qui permet aux clients de comparer les meilleures offres commerciales des fournisseurs d'énergie ou des opérateurs de téléphonie mobile et d'en changer immédiatement ;
- Virements instantanés gratuits pour les particuliers représentant environ 34 millions de transferts sortants en 2020.

À partir du 1^{er} juillet 2021, le compte ING Lion Account coûtera 1,90 euro par mois. Ce changement de prix ne s'applique pas aux titulaires du compte ING Lion Account de 18 à 25 ans.

Le Compte Vert ING coûtera désormais 4,50 euros par mois, à savoir 54 euros par an (au lieu de 44 euros par an).

Tous les titulaires de ces comptes peuvent accéder sans aucune limite aux services en ligne et mobiles ING et bénéficier des conseils personnalisés des chargés de clientèle ING.

Pas de taux d'intérêt négatif pour plus de 97 % des clients ING Belgique

À partir du 1^{er} juillet 2021, ING abaissera de 1 million d'euros à 250.000 euros le seuil d'application du taux d'intérêt négatif de -0,50 % (* voir exemple dans le tableau ci-dessous). Cet abaissement de seuil est une conséquence des conditions du marché européen et belge, de l'évolution des taux d'intérêt et du comportement des clients en matière d'épargne.

Il n'aura aucune incidence pour plus de 97 % des clients ING Belgique, qu'ils soient des entreprises ou des particuliers. Actuellement, moins de 2,5 % des entreprises et moins de 0,5 % des particuliers ont un solde supérieur à 250.000 euros par compte.

ING Belgique estime qu'il est important que ses clients, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, continuent de disposer d'une réserve financière pour faire face aux dépenses imprévues. Pour éviter

l'application du taux d'intérêt négatif, il existe d'autres solutions comme la diversification des investissements en instruments financiers, biens immobiliers, etc.

ING Belgique informe tous ses clients conformément aux exigences légales.

* Exemple d'un particulier disposant de 510.000 euros sur un compte d'épargne réglementé	
<p>Situation actuelle</p> <p>510.000 euros sur un compte d'épargne réglementé</p> <ul style="list-style-type: none"> taux d'intérêt légal minimal de 0,11 % (taux de base de 0,01 % et taux de fidélité de 0,10 %) 	<p>Situation future (à partir du 1^{er} juillet 2021)</p> <p>510.000 euros sur un compte d'épargne réglementé</p> <ul style="list-style-type: none"> solde maximum de 250.000 euros sur les comptes d'épargne réglementés 250.000 euros restant sur le compte d'épargne réglementé : taux d'intérêt légal minimal de 0,11 % (taux de base de 0,01 % et taux de fidélité de 0,10 %) 260.000 euros transférés sur un compte à vue ou Invest account : <ul style="list-style-type: none"> 250.000 euros : taux d'intérêt de 0,00 % 10.000 euros : taux d'intérêt négatif de -0,50 %

Informations complémentaires

Joëlle Neeb – porte-parole d'ING Belgique
 +32 478 63 03 87 ou +32 2 547 24 84
joelle.neeb@ing.com

À propos d'ING

ING Belgique est une banque universelle qui fournit des services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux clients institutionnels. ING Belgique S.A./N.V. est une filiale du Groupe ING N.V. via ING Bank N.V. (www.ing.com)

ING est une institution financière internationale solidement ancrée en Europe qui propose des services bancaires par l'intermédiaire de sa filiale d'exploitation ING Bank. ING Bank entend aider ses clients à conserver une longueur d'avance dans la vie et dans les affaires. Le personnel d'ING, qui compte plus de 57.000 employés, propose des services bancaires pour particuliers et entreprises aux clients de la banque répartis dans plus de 40 pays.

Le Groupe ING est coté aux Bourses d'Amsterdam (INGA NA, INGA.AS), de Bruxelles et de New York (ADR's : ING US, ING.N).

La durabilité fait partie intégrante de la stratégie d'ING, comme en témoigne la position de leader d'ING dans les indices de référence sectoriels de Sustainalytics et MSCI, ainsi que notre classement sur la « liste A » du CDP. Les actions du Groupe ING sont incluses dans les principaux produits d'indices de durabilité et d'indices environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des principaux fournisseurs tels que STOXX, Morningstar et FTSE Russell. En janvier 2021, ING a reçu un score d'évaluation ESG de 83 ("fort") de la part de S&P Global Ratings.